



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

eau

Question écrite n° 8049

Texte de la question

M. Daniel Boisserie interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur l'écotoxicité des lessives. Selon une étude de l'INC, les liquides détergents ont un effet néfaste sur l'environnement aquatique après avoir été traités par les stations d'épuration, et ce quelles que soient leurs marques. Compte-tenu de ce constat préoccupant, il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Les enjeux environnementaux et sanitaires liés aux rejets d'eaux de lavage ont conduit à réglementer, depuis de nombreuses années, la composition des lessives. En particulier, l'augmentation des exigences de biodégradabilité, combinée à l'élimination de leurs composants les plus néfastes pour l'environnement et des incitations, ont permis de réduire les effets des rejets sur l'environnement. Au plan européen, la directive européenne n° 98/34/CE du 22 juin 1998 et la notification n° 2005/0358/F ont été renforcées par un nouveau règlement européen (CE) n° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents, notamment son article 14. En France, comme le permet ce règlement, la mise sur le marché de détergents contenant des phosphates et destinés au lavage du linge par les ménages est interdite depuis juillet 2007. Par ailleurs, en application du Grenelle de l'environnement, il est prévu de supprimer d'ici 2010 cette substance dans tous les détergents, y compris ceux utilisés à titre industriel et pour les lave-vaisselle. Les rejets de phosphates dans les eaux superficielles contribuent en effet à la dégradation des milieux aquatiques en favorisant leur eutrophisation au détriment de nombreux usages de l'eau (alimentation en eau potable, baignades, etc.). Même si les efforts consentis ont permis une diminution significative des effets de l'usage des lessives sur les milieux aquatiques, leur emploi continue de s'accompagner de pollutions. C'est pourquoi il est nécessaire d'en réduire l'utilisation le plus rapidement possible.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8049

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6438

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1633